

# PLAN DE LUTTE 2024-2025 POUR CONTRENER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE PROFESSIONNELLE DES MÉTIERS

Nom de l'école : École professionnelle des métiers (EPM)	Nombre d'élèves : 770	École <input type="checkbox"/> primaire <input type="checkbox"/> secondaire <input checked="" type="checkbox"/> FP
Date: 3 juin 2022	Adopté par le CÉ le: 25 juin 2024	
<b>Membres du comité</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>• Direction : Luc Martin</li><li>• Enseignants : France Beaudet, Hélène Martel, Jenifer St-Hilaire, Lyne Girard, Julie Trépanier, Alain Labrèche, Sylvain Sauvé, Guillaume Lemieux</li><li>• Professionnels : Fannie Villeneuve, Nadia Provencher (psychoéducatrices)</li><li>• Personnel de soutien : Louise Giroux et Guylaine Charbonneau (techniciennes en travail social)</li></ul>		
Porteur du dossier : Nancy Deslauriers et Geneviève Paré (à partir du 30 août 2022), Louise Berleur (avril 2023)		
Révision 22-23 :		
<ul style="list-style-type: none"><li>• Enseignants : Jean-Luc Lamarche et Hélène Martel</li><li>• Professionnels : Julie Huppé et Nadia Provencher</li></ul>		
Porteur du dossier : Louise Berleur		

Ce plan de lutte s'inscrit dans la poursuite des enjeux du plan d'engagement vers la réussite, soit un milieu bienveillant, stimulant et sécuritaire.

## DISTINCTIONS ENTRE LES TERMES

La loi sur l'instruction publique (article 13, alinéa 1.1 et 3) définit ces deux phénomènes de la façon suivante:

### Violence

*« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »*

### Intimidation

*« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »*

### Exemples de formes d'intimidation

- Physique (coups de pied, bousculade, coups, attouchements sexuels);
- Psychologique (exclure du groupe, commérage, rumeurs) et sociale (discrimination raciale, religieuse, économique, orientation sexuelle, handicap ou caractéristique physique);
- Comportement (ton de voix, regards hostiles, sous-entendus, gestes malveillants)
- Verbale (menaces, jurons, injures, blagues cruelles, commentaires à caractère sexuel);
- Instrumentale (taxage);
- Cyberintimidation (le conseil canadien de la sécurité la définit comme suit *« Tout acte préjudiciable communiqué par voie électronique et qui a pour but de gêner, de compromettre ou de calomnier autrui »*).

### Intimidation ou conflits?

Les conflits font partie des défis à relever dans la vie adulte et celui-ci doit développer ses habiletés d'affirmation de soi et sa capacité à faire des compromis.

Les gestes d'intimidation ont des conséquences nuisibles autant chez la victime que les auteurs ou les témoins.

Conflit	Intimidation
Confrontation entre deux personnes qui ne partagent pas le même point de vue.	Une des personnes s'impose à l'autre par la force (un contexte social entoure le rapport de force).
Deux élèves cherchent à gagner.	Un élève prend l'initiative et veut gagner sur l'autre.
Deux élèves argumentent ce qui peut mener à des gestes agressifs.	Un élève veut gagner et pose des gestes agressifs ou d'exclusion sociale pour y arriver.
Rapport égalitaire	Rapport inégalitaire
Le conflit amène un sentiment de satisfaction pour les deux parties lorsque résolu. Non résolu, les deux peuvent se sentir perdants.	Il en résulte une victime et les gestes posés ont des conséquences nuisibles autant chez la victime, que les auteurs ou les témoins.



Ce plan de lutte s'inspire également de certaines valeurs du Projet éducatif soit l'ouverture, le respect, et la persévérance et tend à faire connaître tout ce qui est et sera mis en place pour prévenir, intervenir et faire le suivi au regard de la violence et de l'intimidation. Par l'élaboration de ce plan, tous les intervenants de l'école souhaitent que chaque élève soit respecté, heureux et fier de son école.

Éléments du plan de lutte	Synthèse de la situation, outils, référentiels utiles
<p>1- Analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence.</p>	<p><b>PORTRAIT DE LA SITUATION À L'ÉCOLE (mai 2021)</b></p> <p>Lors du sondage, 565 élèves étaient inscrits à l'EPM (287 à l'édifice Laurier et 278 à l'édifice Normandie). De ce nombre, 170 ont répondu à un questionnaire qui a permis d'obtenir un portrait de la situation. Des membres du personnel et quelques parents ont également répondu à un questionnaire. Les points saillants des résultats sont les suivants :</p> <p>Élèves (170 répondants) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 107 étudient à Laurier et 63 à Normandie;</li> <li>• 10 ont répondu avoir été victimes de violence verbale;</li> <li>• 27 ont été témoins de violence verbale;</li> <li>• Aucun n'a répondu avoir été victime de violence physique; • 1 élève a été témoin de violence physique.</li> </ul> <p>Membres du personnel (72 répondants) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 30 personnes ont répondu avoir été témoin ou qu'une personne leur a rapporté avoir été témoin de violence verbale (majoritairement entre élèves et aussi envers un enseignant).</li> </ul> <p>Parents (6 répondants) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 parents ont mentionné avoir su, par leur enfant, qu'il avait été victime de violence verbale dans le cyberspace;</li> <li>• Ils ont tous indiqué qu'ils avaient confiance pour la sécurité de leur enfant au centre.</li> </ul>
<p>2- Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.</p>	<p>Priorité d'action 1 (objectif spécifique et mesurable) : Informer tous les membres du personnel du plan de lutte.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lors de l'accueil du personnel en début d'année scolaire, la direction présente le plan de lutte et le formulaire de déclaration (voir annexe A).</li> </ul> <p>Priorité d'action 2 (objectif spécifique et mesurable) : Informer tous les élèves du plan de lutte et du formulaire de déclaration.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lors de l'accueil de l'élève pour le début de sa formation, des membres du personnel présentent le plan de lutte et le formulaire à utiliser pour les déclarations (voir annexe A ou B code QR).</li> </ul> <p>Priorité d'action 3 (objectif spécifique et mesurable) : Afficher le plan de lutte sur le site internet du centre.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le personnel, les élèves et les parents ont accès au plan.</li> </ul> <p>Autres actions réalisées : Selon le besoin.</p>

<p>3- Mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation, la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.</p>	<p>Les parents ont accès au plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation via le site internet de l'EPM.</p>
<p>4- Modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation.</p>	<p>L'élève qui est victime ou témoin d'un acte d'intimidation ou de violence informe un membre de l'équipe de la situation. Ce dernier s'assure de transmettre l'information à un membre de l'équipe de direction rapidement.</p> <p>L'élève qui est victime ou témoin d'un acte d'intimidation ou de violence peut se présenter directement au secrétariat de l'un ou l'autre des points de service afin de se procurer le document pour effectuer un signalement (voir annexe A ou B code QR).</p>

<p>5- Actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne.</p>	<p>Les directions adjointes se chargent du suivi des signalements et des plaintes.</p> <p>Les membres du personnel ou les élèves qui sont victimes ou témoins d'un acte d'intimidation ou de violence informent un membre de l'équipe de direction rapidement.</p> <p>Tout signalement sera suivi d'une rencontre individuelle avec un membre de l'équipe de direction.</p> <p>Cette rencontre servira à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mieux comprendre la situation et le contexte en lien avec l'incident.</li> <li>• Convenir de moyens et de stratégies pour mettre fin à la situation problématique (incluant l'implication de membres de l'équipe des services complémentaires et la présence d'un plan d'action avec suivi au besoin).</li> </ul> <p>Chaque intervention sera adaptée selon la nature de la situation rapportée et les conséquences sur les personnes impliquées.</p> <p>Suite à ces interventions, les membres du personnel du centre qui travaillent avec les personnes impliquées seront informées de la situation et demeureront à l'affût afin de mettre en place un filet de sécurité.</p> <p>Dans le cas des élèves mineurs, la direction adjointe pourra contacter les parents au besoin afin de les informer de la situation.</p>
<p>6- Mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.</p>	<p>Tout signalement est traité de manière confidentielle.</p> <p>Par souci d'éthique et pour des raisons de confidentialité, les intervenants divulgueront seulement aux personnes impliquées les informations jugées nécessaires pour résorber la situation.</p> <p>Aussi, tout au long de l'intervention, les intervenants agiront de façon à respecter la confidentialité. Par exemple, les victimes/témoins/auteurs seront rencontrés discrètement, de façon séparée, dans des locaux où la porte devra être fermée.</p>
<p>7- Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte.</p>	<p>Afin de soutenir et d'encadrer les victimes, les témoins et les auteurs d'actes d'intimidation ou de violence, les mesures de soutien suivantes pourraient être offertes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi et accompagnement par un membre du centre (direction adjointe, enseignant ou services complémentaires);</li> <li>• La nature du suivi sera ajustée selon les besoins et les stratégies en place;</li> <li>• Rencontre de médiation ou geste de réparation au besoin.</li> </ul>

<p>8- Sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.</p>	<p>Selon l'analyse de la situation, les mesures suivantes pourront être prises à l'encontre des personnes fautives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre avec ... <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La direction adjointe</li> <li>○ La direction;</li> </ul> </li> <li>• Réparation des gestes ou paroles posés;</li> <li>• Rencontre de médiation;</li> <li>• Excuses envers la victime;</li> <li>• Référence à des services internes ou externes;</li> <li>• Communication avec les parents pour les élèves mineurs ou majeurs (avec consentement);</li> <li>• Suspension ou fermeture du dossier au centre.</li> </ul>
<p>9- Suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.</p>	<p>Dès qu'une situation sera signalée, la direction adjointe va enclencher le protocole. Les élèves impliqués seront rencontrés individuellement rapidement afin de débiter la collecte des données.</p> <p>Les stratégies nécessaires seront mises en place afin de mettre fin à la situation (incluant une suspension possible pour l'élève intimidateur ou violent). L'équipe va s'assurer qu'un système de suivi et d'accompagnement sera mis en place afin de s'assurer que l'élève retrouve un sentiment de sécurité et de contrôle sur la situation.</p> <p>Toutes les situations de violence ou d'intimidation seront consignées et transmises à la direction générale par la direction du centre.</p>

## RESSOURCES

Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir du soutien en lien avec des situations de violence ou d'intimidation, voici différentes ressources qui pourraient vous être utiles.

- Guide Hibou : [https://www.csdhr.qc.ca/wp-content/uploads/2019/04/guide\\_hibou\\_version\\_finale\\_janvier\\_2019.pdf](https://www.csdhr.qc.ca/wp-content/uploads/2019/04/guide_hibou_version_finale_janvier_2019.pdf)
- Tel-Jeunes: téléphone: (1 800 263-2266)
- Tel-Jeunes: texto : (514 600-1002) entre 8 h et 22 h 30
- Tel-Jeunes: courriel : [www.teljeunes.com/Tel-jeunes/Ecris-nous](http://www.teljeunes.com/Tel-jeunes/Ecris-nous)
- Tel-Jeunes: discussion en ligne : [www.teljeunes.com/Tel-jeunes/Comment-nousaidons/Comment-ca-marche](http://www.teljeunes.com/Tel-jeunes/Comment-nousaidons/Comment-ca-marche)
- Ligne parents Tel-Jeunes (1 800 361-5085)
- Jeunesse, j'écoute ([www.jeunessejecoute.ca/](http://www.jeunessejecoute.ca/))
- Jeunesse, j'écoute : Texto écris le mot PARLER au 686868
- <https://www.preynet.ca/fr/intimidation/parents>
- <https://fondationjasminroy.com/coffre-a-outils/>
- CISSS : Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre  
<https://santemonteregie.qc.ca/centre>
- CSQ : Centrale des syndicats du Québec : [La violence conjugale, c'est aussi notre affaire! – Centrale des syndicats du Québec \(CSQ\) \(lacsq.org\)](http://La%20violence%20conjugale,%20c%27est%20aussi%20notre%20affaire!%20-%20Centrale%20des%20syndicats%20du%20Qu%C3%A9bec%20(CSQ)%20(lacsq.org))



## ANNEXE A

### FORMULAIRE DE SIGNALEMENT D'ÉVÉNEMENT VIOLENT OU DE HARCÈLEMENT

Nom de la personne qui signale l'événement : \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_

Édifice :  Laurier  Normandie

**DESCRIPTION DE L'ÉVÉNEMENT :**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**DESCRIPTION DU PRÉSUMÉ AGRESSEUR :**

Nom du présumé agresseur : \_\_\_\_\_

Sexe :  M  F

Supérieur  Parent  Collègue  Employé sous sa responsabilité  
 Visiteur  Enseignant  Élève  Autre précisez : \_\_\_\_\_

Nom de complice : \_\_\_\_\_

Nom de témoin : \_\_\_\_\_

**DÉTAIL DE L'ÉVÉNEMENT :**

<input type="checkbox"/> cyber intimidation	<input type="checkbox"/> Violence Physique
<input type="checkbox"/> Harcèlement sexuel	<input type="checkbox"/> Violence verbale
<input type="checkbox"/> Harcèlement psychologique	<input type="checkbox"/> Violence sexuelle
<input type="checkbox"/> Autre _____	<input type="checkbox"/> Violence économique (taxage)

**LIEU DE L'ÉVÉNEMENT :**

<input type="checkbox"/> en classe	<input type="checkbox"/> dans le corridor	<input type="checkbox"/> dans la cour du centre
<input type="checkbox"/> au casier	<input type="checkbox"/> à la cafétéria	<input type="checkbox"/> Autre _____

Date de l'événement : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date :

**VEUILLEZ REMETTRE CE FORMULAIRE AU SECRÉTARIAT DANS UNE  
ENVELOPPE SELLÉE À L'ATTENTION DE LA DIRECTION**

ANNEXE B

